

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 3 octobre 2022**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **41**  
Nombre de représentés : **12**  
Nombre d'absents : **11**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE** à 14 h 00,  
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port en Salle du  
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.  
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2022\_080\_CC\_16**  
**Gratuité de la carte Réuni'Pass pour les  
étudiants**

**Nombre de votants : 53**

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
10/10/2022

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme  
Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Pascaline CHEREAU-  
NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-  
Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme  
Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick  
FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann  
CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - Mme  
Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M.  
Maxime FROMENTIN - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.  
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme  
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme  
Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe  
LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-  
Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-  
Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Alexis POININ-COULIN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-  
CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Perceval GAILLARD - Mme  
Eglantine VICTORINE - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe  
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M.  
Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Patrick LEGROS  
procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON  
procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration  
à Mme Huguette BELLO - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -  
Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Fayzal  
AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN  
procuration à M. Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme  
Brigitte DALLY - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE -  
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022**

**AFFAIRE N°2022\_080\_CC\_16 : GRATUITÉ DE LA CARTE RÉUNI'PASS POUR LES ÉTUDIANTS**

**Le Président de séance expose :**

La Région Réunion souhaite mettre en place, avec le partenariat des Autorités organisatrices de la Mobilité, la gratuité des transports en commun pour les étudiants.

Les étudiants bénéficient actuellement de la carte "Réuni pass", gérée par le SMTR, avec des abonnements annuels (50 €/an) ou trimestriels (20 €/trimestre).

L'objectif est de faciliter et promouvoir la mobilité de ce public fragile que constituent les étudiants.

Pour mémoire, la carte Réuni Pass Etudiants est un titre de transport intermodal que l'étudiant peut utiliser sur tous les réseaux de transport public de l'île.

En 2021, environ 10 000 titres Réuni Pass étudiants ont été émis (annuels et trimestriels confondus), produisant environ 450 000 € de recettes. L'essentiel de ces recettes sont perçues par la Région (réseau Car jaune) et la CINOR (réseau CITALIS) ; le TCO en perçoit chaque année 4 % (CIVIS 4%, CASUD 6 %, CIREST 3%).

Le coût de cette gratuité, pour le TCO, est ainsi évalué à 18 250 € par an.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 01/07/2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- VALIDER le principe de gratuité de l'abonnement Réuni Pass Etudiants à compter de l'année scolaire 2022-2023 ;**

**- AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires dans le cadre de cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président